

Pour atteindre les objectifs de recyclage plastique, la consigne des bouteilles n'est pas un levier efficace, alertent les industriels du recyclage.

Si l'ensemble des acteurs s'accorde à constater que les objectifs à 2030 de 55% de recyclage des emballages plastiques et de 90 % pour les bouteilles plastiques doivent être atteints, les moyens d'y parvenir divergent. Pour les fédérations FEDERREC, FNADE et SNEFiD réunies au sein de la CME (Confédération des métiers de l'Environnement), la priorité absolue doit être de maîtriser l'augmentation constante des déchets plastiques et d'améliorer les performances de collecte.

En vue de la concertation envisagée avec les collectivités locales et les industriels, les entreprises réunies au sein de la CME soulignent qu'il est indispensable de s'appuyer sur les leviers déjà identifiés par l'ADEME, dont l'activation avait pourtant été validée lors des concertations précédentes, mais qui n'ont toujours pas été mis en œuvre. La CME partage pleinement les inquiétudes et les préoccupations de ses partenaires collectivités locales, consciente que ce dispositif risque de fragiliser profondément l'équilibre économique du service public de gestion des déchets assuré par les collectivités territoriales. La consigne des bouteilles plastiques, sous l'apparence d'une solution simple et efficace, est une solution coûteuse pour des gains limités, tant pour l'environnement que pour les finances publiques.

Les solutions existent, le rapport de l'ADEME de 2023 en dresse une liste précise, qu'il faut absolument mettre en œuvre sans tarder. Parmi elles :

- Étendre réellement et efficacement le tri hors foyer dans les lieux publics.
- Soutenir davantage les collectivités pour développer le tri dans l'espace public, densifier les points de collecte de proximité, généraliser la tarification incitative, et optimiser la collecte en porte-à-porte.
- Lancer une campagne de communication nationale et locale pour rappeler la simplicité et l'obligation du geste de tri.
- Rendre obligatoire la recyclabilité des plastiques mis sur le marché.

Quant à la consigne, elle peut certes s'inscrire parmi les leviers mais avec un rapport coût-efficacité très discutable. En effet, l'étude de l'ADEME (juin 2023) avec ses conclusions dans le cadre de la comparaison des « scénarios Avec et Sans consigne pour recyclage » avait bien mis en avant que « le scénario de consigne pour recyclage ne permet pas à lui seul de répondre aux différents objectifs portant sur l'ensemble des emballages ».

Les fédérations adhérentes à la CME soulignent que l'application des leviers proposés par l'ADEME dans son scénario sans consigne aura un impact bien plus large et vertueux : l'amélioration significative du taux de collecte et de recyclage pour l'ensemble des emballages plastiques.

Pour le président de la CME, « accordons enfin les moyens d'actionner les leviers existants, faisant largement consensus, plutôt que d'explorer la piste de la consigne dont l'intérêt environnemental et budgétaire est faible. Cette approche globale, que nous partageons avec les collectivités locales, constitue la véritable réponse aux enjeux de la transition écologique et de l'économie circulaire. »

A propos de CME

La Confédération des Métiers de l'Environnement (CME) rassemble la FEDERREC, la FNADE, et le SNEFiD. Elle est le porte-voix des acteurs industriels de l'économie circulaire, cheville ouvrière et maillon incontournable, avec 116 000 emplois directs, 1 520 entreprises, un chiffre d'affaires de 27 milliards d'euros et un montant d'investissements annuels de près de 2 milliards d'euros.

Contact Presse

Géraldine BULOT – 01 40 54 01 94 – dg@cme-france.fr

À propos de FEDERREC

FEDERREC est la Fédération Professionnelle du Recyclage, du Réemploi et de l'Économie Circulaire. Elle est régie par le Livre IV, Titre 1er du Code du Travail. Créée en 1945, FEDERREC représente 1200 entreprises et 35000 salariés des multinationales aux PME en passant par les ETI, structurée en 12 filières, répartie sur l'ensemble du territoire français au travers de 8 syndicats régionaux. Ces entreprises dont l'activité consiste au réemploi, la réutilisation, la réparation, la collecte, le tri, la valorisation matière des déchets industriels ou ménagers ou encore le négoce/courtage de Matières Premières issues du Recyclage (MPiR), représentent 11,5 milliards d'euros de chiffre d'affaires et 725 millions d'euros d'investissements annuels.

Contact presse FEDERREC

Agence Profile

JHina de Soultrait / Anna LESBROS - 01 56 26 72 00 – federrec@agence-profile.com

A propos de FNADE

La FNADE, Fédération Nationale des Activités de la Dépollution et de l'Environnement, est l'organisation professionnelle représentative de l'ensemble de la filière déchets. Acteur majeur de l'économie circulaire, la filière déchets produit des matières recyclées, des fertilisants et de l'énergie verte, en substitution de ressources naturelles et d'énergies fossiles. Elle apporte des solutions aux défis majeurs de l'environnement et du climat.

La FNADE en chiffres : 269 entreprises privées adhérentes – 54 669 salariés en France - 11,8 milliards d'euros de chiffre d'affaires - ~1,1 milliard d'euros d'investissements.

Elle est membre de la FEAD (European Waste Management Association).

Contact presse FNADE

Martine SAVARY - 06 64 25 66 59 - martine@geckotom.com



A propos de SNEFiD

Le **Syndicat National des Entrepreneurs de la Filière Déchet (SNEFiD)** fédère 65 entreprises indépendantes, représentant plus de 26 000 collaborateurs sur l'ensemble du territoire français. Organisation patronale reconnue et représentative de la filière par le Ministère du Travail, le SNEFiD s'engage au quotidien pour renforcer la performance du tri et de la valorisation des matières recyclables, soutenir les emplois d'avenir et promouvoir une innovation au service d'un maillage territorial de proximité et de qualité.

Contact presse

Charles-Antoine DEPARDON - charles-antoine.depardon@snefid.fr